Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201404-20260305-1402609_LAMAL-DE

# EXTRAIT DE DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE LA MALHOURE

## Séance du 5 mars 2026 à 18 h.

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 heures, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie MORFOUASSE.

Date de convocation : 26 février 2026.

**Membres présents :** MORFOUASSE Valérie, CARDIN Joël, FOLIGNE Michel, RAULT Nelly, CHARLET Xavier, BERHAULT Samuel, LE TEXIER Jacques, LE PAVOUX Sylvie, BAUDET Aurore, GEREL Pascal,

**Absents excusés** : GALES Céline, MORICE Léone, MAILLY Martine, MOLITOR Julien,
**Absent ayant donné pouvoir :** MAILLY Martine à BAUDET Aurore
Le nombre de Conseillers en exercice est de : 14
Présents : 10
Votants : 11 (dont 1 pouvoir)

**Secrétaire de séance : Aurore BAUDET**

**140.26.09**

**Objet : 7.10 – Acquisition nettoyeur thermique HP**

Mme le Maire expose au Conseil municipal que le nettoyeur thermique HP des services techniques ne fonctionne plus. Des devis ont été sollicité auprès d'entreprises spécialisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir la proposition de PRINGAULT Motoculture, Lamballe pour un nettoyeur HP thermique Hydroclean PRO 230/15 pour un montant de 4 059 € TTC,
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2026 en investissement,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Lesdits jours, mois et an
Pour copie conforme, le 9 mars 2026
Le Maire,
Valérie MORFOUASSE

MAIRIE DE LA MALHOURE (Côtes d'Armor)

Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.